



**EXTRAIT**  
**du**  
**Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

**L'an DEUX MILLE VINGT ET UN et le lundi 08 novembre à 18h30, le CONSEIL MUNICIPAL de la ville de DAX, convoqué le 02 novembre 2021, s'est réuni en séance publique dans la salle du conseil, sous la présidence de M. Julien DUBOIS, Maire.**

Nombre de membres afférents au conseil municipal	35	Date de la convocation : 02 novembre 2021
Nombre de présents	29	
Nombre de pouvoirs	6	Date de l'affichage : 10 novembre 2021
Suffrages exprimés	35	

**ETAIENT PRESENTS :**

Mme Martine DEDIEU, M. Grégory RENDE, Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, M. Pascal DAGES, M. Amine BENALIA BROUCH, Mme Marylène HENAULT, M. Guillaume LAUSSU, Mme Martine ERIDIA, M. Alexis ARRAS, Mme Martine LABARCHEDE, M. Julien RELAUX, Mme Florence PEYSALLE, M. Vincent MORA, Mme Gisèle CAMIADE, M. Olivier COUSIN, M. Jean-Paul DUBOURDIEU, M. Michel GUILLEMIN, Mme Audrey LALOTTE, M. Benoît LAMIABLE, Mme Carine BROUSTAUT, Mme Marylène DESTANDAU, M. Patrice BOUCAU, Mme Fanny MESPLET, Mme Axelle VERDIERE BARGAOUI, M. Yves LOUME, Mme Isabelle RABAU-FAVEREAU, Mme Viviane LOUME-SEIXO, M. Bruno JANOT.

**ABSENTS ET EXCUSES :**

Mme Marie-Constance LOUBERE BERTHELON, Mme Aline DUZERT, Mme Sandra LARTIGAU, M. Guillaume SEGUIER, M. Pierre STETIN, Mme Géraldine MADOUNARI.

**POUVOIRS :**

Mme Marie-Constance LOUBERE BERTHELON a donné pouvoir à M. Vincent MORA,  
Mme Aline DUZERT a donné pouvoir à Mme Martine LABARCHEDE,  
Mme Sandra LARTIGAU a donné pouvoir à Mme Marylène HENAULT,  
M. Guillaume SEGUIER a donné pouvoir à M. Guillaume LAUSSU,  
M. Pierre STETIN a donné pouvoir à M. Yves LOUMÉ,  
Mme Géraldine MADOUNARI a donné pouvoir à Mme Axelle VERDIERE BARGAOUI.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Fanny MESPLET.

**OBJET : ECOLE MATERNELLE ROBERT BADINTER : REFECTION DU SYSTEME DE CHAUFFAGE : DEMANDE DE SUBVENTION FONDS D'EQUIPEMENT DES COMMUNES**

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-30,

**VU** le Code de l'éducation et notamment les articles L.212-4 et L.212-5,

**VU** le règlement du Fonds d'Équipement des Communes 2021 du département des Landes,

**VU** l'avis favorable de la commission EDUCATION, JEUNESSE et JUMELAGE DU 26 OCTOBRE 2021.

**CONSIDÉRANT** que l'école maternelle Robert Badinter composée de cinq classes et accueillant 103 élèves âgés de 2 ans et demi à 6 ans, bénéficie, en complément de ses espaces intérieurs dédiés à l'enseignement, d'un accueil de loisirs accueillant les enfants le mercredi et pendant les vacances scolaires,

**CONSIDÉRANT** que la ville de Dax a décidé de procéder à une réfection importante de son système de chauffage devenu vétuste, à la réfection des plafonds ainsi qu'à la pose d'éclairage LED afin d'améliorer les conditions d'enseignement et d'accueil au sein de cette école,

**CONSIDÉRANT** que l'ensemble des travaux a été réalisé par les entreprises à l'issue d'une consultation lancée dans le cadre d'un marché à procédure adaptée n° 21DX067 « travaux de rénovation de l'école Badinter »,

**CONSIDÉRANT** que le montant total des travaux réalisés lors des vacances d'été et d'automne 2021 est estimé à 135 000 € TTC.

**SUR PROPOSITION DE Mme HENAUPT Marylène, Adjointe au Maire, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL PAR 35 VOIX POUR,**

**SOLLICITE** le département des Landes pour l'attribution d'une subvention au titre du Fonds d'Équipement des Communes à son taux maximum,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

**Délibéré en séance,  
Les jours, mois et an que dessus,  
Suivent les signatures au registre  
pour copie conforme,**



Julien DUBOIS  
Maire de Dax  
Président du Grand Dax

« La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>). »